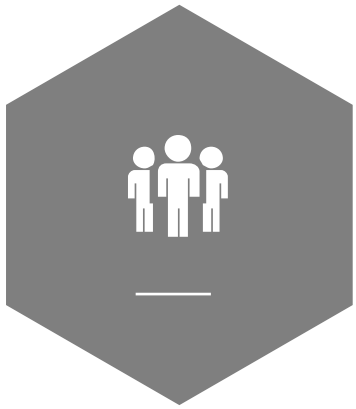


FNE-FORMATION 2023 CONTINUE EN 2024

LE FOND NATIONAL DE L'EMPLOI PREND EN CHARGE
JUSQU'À 70% DE VOS FRAIS DE FORMATION
JUSQU'À MARS 2025

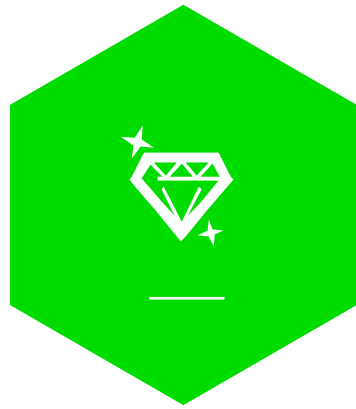


QUI

Tous les salariés chez nos clients,
hormis :

- Contrats d'apprentissage
- et de professionnalisation
- Salariés concernés par un PSE
- Salariés concernés par une RCC

➤ TOUS



QUOI

Formation visant une
transition numérique
(présentiel & distanciel) :

- Solid Edge, NX
- Teamcenter
- Swo360, M-FILES

➤ SOLUTIONS
FEALINX



COMBIEN

Prise en charge en fonction de
la taille et CA de l'entreprise
sur coûts pédagogiques :

- 50% : Grande Entreprise
- 60% : Moyenne Entreprise
- 70% : Petite Entreprise

➤ 50 À 70%



COMMENT

- Contactez votre OPCO
- Vérifiez votre éligibilité
- Préparer votre argumentaire
- Déposez votre dossier entre février et mars 2024

➤ ENTRE
FÉVRIER ET
MARS 2024



[DECOUVREZ NOS FORMATIONS]

MONTEZ EN COMPÉTENCES

- ➔ N'hésitez pas à nous contacter pour :
 - obtenir un programme de formation
 - obtenir un devis en adéquation avec votre demande
 - connaître nos disponibilités planning
 - construire ensemble votre dossier auprès de votre OPCO

➔ Emeline OLIVA ---- 06 99 61 60 46
eoliva@fealinx.com

